

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 6

**Votants:** 8

**Séance du 27 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 27 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON.

**Sont présents:** Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Laurence PICOT, Magalie PANNESE, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

**Représentés:** Claudine CHATEIGNER par Laurence PICOT, Patrick VALEUR par Evelyne BEAUVAIS

**Excuses:** Isabelle BILAND-PERENNES, Anais CAPARROS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Evelyne BEAUVAIS

---

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023 - DE 2023 038**

Le procès verbal de la séance du 28 septembre est approuvé par tous les membres présents.

**APPROUVE**

**Objet: MODALITES DE CONSULTATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE LA LOI D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES - DE 2023 039**

*Vu la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023,*

Considérant que les communes doivent avant le 31 décembre 2023 définir des zones d'accélération des énergies renouvelables en concertation avec les habitants,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de consultation de la population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de distribuer un questionnaire et une notice explicative sur la loi ENR à la population, ainsi que de tenir deux permanences pour répondre aux questions des habitants,
- **DIT** que ces questionnaires devront être retournés directement en mairie ou par mail avant le 18 novembre 2023.

**APPROUVE**

**INFORMATIONS DIVERSES**

1. Commission des fêtes : le défilé d'Halloween aura lieu le 31 octobre à 18heures suivi d'un apéritif à la salle communale ;
2. Gîte communal : la première réunion concernant l'expertise judiciaire a eu lieu le 18 octobre ;
3. Litige mur rue de la fourche : le délibéré a été fixé au 25 octobre nous sommes dans l'attente du retour de notre avocat ;
4. Affaires diverses : Monsieur DOUANNE demande si il est possible de faire remonter à l'ART la déformation de la chaussée devant la cimetièrre (eau stagnante). Il demande également où en est l'installation du défibrillateur. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le défibrillateur a été livré et le devis des travaux d'électricité signé, il devrait être installé rapidement ;

5. Retour des Syndicats et Commissions : Madame BEAUVAIS informe le conseil municipal que lors de la réunion du SIAEP ils ont été informé du fait que la compétence eau/assainissement passera à la Communauté de Communes du Pays de Nemours à compter de 2026 avec la création d'un syndicat unique et qu'un nouveau mode de représentation sera mis en place (proportionnellement à la population).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*

Le Maire,  
Denis CELADON

